

Département de la Savoie  
Albertville 1 – Canton n° 3  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 25 Septembre 2020 à 19h00 à la Salle des Fêtes

Nbre Conseillers : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

### Absents :

### Excusés :

Gabriel MARQUES (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE).  
Claude BAUDERLIQUE (pouvoir de vote à Marie-Christine DORIDANT).  
Régine VIBERT (pouvoir de vote à Evelyne PELLICANO).

### Secrétaire de séance :

Emmanuel DI LUZIO

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 10 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Emmanuel DI LUZIO est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire :
  - Cession d'une parcelle communale située à la Zone du Vernay à l'entreprise SCI les Moulins, gérée par Monsieur Daniel DUNAND.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

### Finances communales : Budget Général 2020 – Transfert de crédits:

- ↳ Monsieur le Maire expose que suite à un déséquilibre, constaté dans les crédits prévus au chapitre 040 (recettes d'investissement) et le chapitre 042 (dépenses de fonctionnement), il convient de procéder à un transfert de crédits afin de rétablir cette disparité entre ces 2 chapitres d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements,...). Le Conseil Municipal approuve ce transfert de crédits, à l'unanimité.

.../...

## **Occupation du domaine public :**

- ↳ **Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) – Montant 2020 – Pour les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité** : Monsieur le Maire expose que le montant de la RODP de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

L'action collective des Autorités Organisatrices de la Distribution publique d'Electricité (AODE) a permis la revalorisation de cette redevance.

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal de décret 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Pour l'année 2020 :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la république française, soit un taux de revalorisation de 38.85 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité pour l'année 2020.

Pour les années suivantes :

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index ou mode de calcul qui viendrait à lui être substitué.

- ↳ **Instauration du principe, en 2020, de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP Chantiers) pour les chantiers provisoires sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité** : Monsieur le Maire expose que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 paru au Journal Officiel fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index ou mode de calcul qui viendrait à lui être substitué

## **Ressources Humaines :**

- ↳ **Renouvellement de contrat à durée déterminée d'un adjoint technique** : Monsieur le Maire rappelle que le contrat de travail de Madame Ingrid DEFER, Adjoint Technique chargé de la gérance de la salle des fêtes, arrive à échéance le 30 Septembre prochain. Le Conseil Municipal décide, à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions) de renouveler ce contrat pour un an et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

- ↳ **Dossiers de retraite CNRACL : Convention pour l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie** : Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion propose, de longue date, aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, dans le cadre des prestations soumises à participation financière.

.../...

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le Centre de gestion de la Savoie et la Caisse des Dépôts, couvre la période 2020/2022.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite des agents CNRACL, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

**Convention d'occupation de la salle des fêtes** : Monsieur le Maire expose que la Commune a été destinataire de la demande de renouvellement d'occupation de la salle des fêtes, pour la saison 2020/2021, par l'association « Albertville Country » qui utilise la salle pour des cours de danse Country tous les mercredis de 17h00 à 22h30. L'association sollicite également, pour la prochaine saison, une extension des horaires d'utilisation au mercredi matin de 09h00 à 11h00.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le renouvellement de cette convention d'occupation du domaine public pour la saison 2020/2021 ainsi que l'élargissement des horaires au mercredi matin, de fixer le montant de la location à 250 €uros pour l'utilisation de la salle le mercredi après-midi, comme convenu lors de la séance du 10 Juillet dernier, compte-tenu de la crise sanitaire qui n'a pas permis à cette association d'utiliser la salle de Mars à Juin 2020, et de demander une participation complémentaire de 200 €uros pour l'occupation du mercredi matin et donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document afférent à cette convention.

**Cession d'une parcelle communale située à la Zone du Vernay** : Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de l'entreprise SCI Les Moulins, gérée par Monsieur Daniel DUNAND, concernant l'acquisition d'une parcelle communale située à la Zone du Vernay, afin d'agrandir son aire de stationnement. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de céder cette parcelle, cadastrée sous le n° G 2098, d'une superficie de 43 m<sup>2</sup>, pour un montant de 14 €uros le m<sup>2</sup> à Monsieur Daniel DUNAND qui prendra à sa charge les frais de notaire, de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Sophie LAVOREL, notaire à Albertville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **↳ Informations et questions diverses :**

- Le Conseil Municipal est informé que les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'évacuation des Ordures Ménagères, ainsi que celui concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif et de l'eau potable, ont été présentés au Conseil Communautaire d'Arlyseré du 17 Septembre 2020.  
Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication aux Conseils Municipaux avant le 31 Décembre 2020 et permettent d'informer les usagers des services.  
Afin de limiter les éditions « papier », compte-tenu du volume de ces fichiers, ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :  
[www.arlyseré.fr](http://www.arlyseré.fr/la-communauté-dagglomération-arlyseré/documents-officiels/rapports-dactivite/) – Rubrique : Rapport d'activités : <http://www.arlyseré.fr/la-communauté-dagglomération-arlyseré/documents-officiels/rapports-dactivite/>
- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 26 Juin 2020 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire, la fête du village de La Cevinoise 2020 est annulée.
- Bernard PIVIER fait le point sur les travaux en cours et informe le Conseil Municipal que les travaux effectués de renforcement des enrochements et nettoyage des abords dans le ruisseau de la Gruvaz sont terminés. D'autres travaux de réfection de 3 micro barrages en haut de la Gruvaz sont en cours, en lien avec le RTM (Restauration Travaux Montagnes), travaux effectués par la société SOMERM, nécessitant des héliportages de matériel et de béton à hauteur du Charvet, ceci durant une à deux semaines.

.../...

Il est également précisé que le renforcement de la digue des berges de l'Isère vers Claudius Poux est achevé, il ne reste plus que la mise en place de plantations de saules début Novembre 2020. Il indique également que la coupe de bois de la parcelle 11 au hameau du Fragnay est en partie achevée. Il précise également que des coupes de bois privées vers le Planay sont en cours.

- Marie-Christine DORIDANT expose le travail de recensement des tombes sans activité depuis plus de 30 ans, qu'elle a réalisé avec plusieurs membres du Conseil Municipal. A cette occasion, il est évoqué le montant des concessions cimetièrre qui reste faible et fera l'objet d'une réactualisation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- Sébastien PIVIER soulève le problème de l'entretien des murs en pierre appartenant aux particuliers (propriétaires privés). Le désherbant étant interdit, les propriétaires négligent de plus en plus ces extérieurs dont le nettoyage leur incombe. Il précise que les agents des services techniques nettoient régulièrement les murs appartenant au domaine public.

A ce sujet, une réunion avec les employés communaux et les membres du conseil municipal est à prévoir en journée. Elle viserait à faire le tour des murs en recensant précisément ceux appartenant au domaine public ou privé afin de faire l'état des besoins.

Il ajoute également, que l'entretien annuel des ampoules de lampadaires aura lieu prochainement. Les membres du conseil pourront faire remonter les besoins dans chaque quartier sur le fichier Google Drive.

- Monsieur le Maire propose une rencontre du Conseil Municipal avec l'ensemble des agents communaux, le vendredi 02 octobre à 18 h 30, afin que chacun se connaisse.
- Bernadette AMIEZ présente le spectacle théâtre décentralisé du mercredi 7 octobre sur Cevins. Il est maintenu malgré les normes sanitaires accrues récemment. La jauge à 50 places est atteinte : le spectacle est complet suite aux réservations en ligne. Elle craint que les cevinois ne bénéficient pas cette délocalisation dans le village. Il conviendra de voir avec le Dôme théâtre pour l'an prochain de modalités d'informations autres, afin que la population cevinoise puisse le plus largement possible y participer.
- Marie-Christine DORIDANT rapporte la proposition d'Agnès NAULIN pour un nettoyage de la commune. Après un tour d'horizon, il apparaît que cette action ne soit pas urgente. Elle sera reprogrammée au printemps.
- Emmanuel DI LUZIO signale que les travaux de nettoyage de la digue par Arlysère ont mis à jour des déchets assez anciens qui mériteraient d'être retirés. Monsieur le maire pense qu'il faudra inclure cette zone dans cette prochaine journée.
- Le Conseil Municipal est informé que les rétrécissements de la chaussée (chicanes) sur la route Napoléon sont en place. Il est demandé aux riverains que les abords de ces zones ne doivent pas devenir des places de stationnements.
- Monsieur le Maire rappelle que des référents du dispositif Participation Citoyenne, en lien avec la gendarmerie, dans chaque quartier sont identifiés et ils seront présents lors de la prochaine réunion avec les services de la gendarmerie d'Albertville, afin d'évoquer les problèmes de prévention cambriolages, la vitesse excessive de certaines personnes, les problèmes de stationnement au cœur du village notamment tôt le matin, ainsi que le problème des chiens errants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

CEVINS le 29 Septembre 2020.

**Le Maire,**

Philippe BRANCHE

